



**MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE LA CIRGL EN
RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE
PAR LE CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA MISSION
D'OBSERVATION DE LA CIRGL
*7 juin 2025***

Secrétariat de la Conférence
Bujumbura,
BURUNDI

**Ambassadeur Yasir Ibrahim Ali Mohammed, Secrétaire Exécutif
Adjoint de la CIRGL**

**Observateurs des États Membres de la CIRGL
Chers Collègues**

Membres de la Presse

Mesdames et Messieurs les Distingués Invités,

J'ai l'honneur de présenter la déclaration préliminaire de la Mission d'Observation Électorale de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). Nous exprimons notre sincère gratitude au Gouvernement du Burundi pour avoir invité la CIRGL à observer ces élections, qui démontrent le leadership de la nation dans la promotion de pratiques démocratiques transparentes contribuant à la sécurité régionale et à l'intégration économique plus larges.

La CIRGL a répondu à cette invitation en déployant une mission d'observation électorale à court terme conformément aux principes énoncés dans le Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs, notamment le Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance. Cette mission reflète non seulement notre engagement à soutenir les processus démocratiques dans notre région, mais aussi notre reconnaissance de l'importance cruciale que revêtent ces élections pour la consolidation démocratique continue du Burundi et son développement pacifique.

Notre Mission d'Observation Électorale, déployée le 3 juin 2025, a établi une couverture complète dans six provinces : Bujumbura, Gitega, Ngozi, Kirundo, Makamba et Rumonge. La mission a surveillé 236 bureaux de vote grâce à une équipe robuste de 49 observateurs de sept États Membres de la CIRGL : l'Angola, la République Démocratique du Congo, le Kenya, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie, soutenus par le personnel du Secrétariat de la Conférence.

Mesdames et Messieurs les Distingués Invités,

Les élections législatives et communales de 2025 ont été conduites dans le strict respect de la Constitution Républicaine Burundaise existante et du Code Électoral, tel qu'amendé par la Loi No. 1/10 du 26 mars 2015,

qui consacre les libertés fondamentales et favorise une culture démocratique.

Le fait d'avoir notre siège à Bujumbura nous a donné un avantage unique pour observer la saison de campagne, qui a officiellement commencé le vendredi 9 mai 2025, avec une cérémonie importante tenue à Gitega. Cet événement de lancement a souligné les progrès de la culture démocratique de la nation et a reflété la tendance encourageante de diminution de l'animosité politique entre nos rivaux, favorisant un environnement politique plus collaboratif. Nos observations indiquent que la campagne électorale s'est déroulée dans un contexte largement pacifique, caractérisé par un accent mis sur des questions importantes pertinentes pour l'électorat.

Tout au long de notre Mission d'Observation Électorale, nous avons engagé un large éventail d'acteurs impliqués dans le processus électoral, notamment les responsables de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), les représentants du gouvernement local, les forces de l'ordre, les observateurs nationaux et internationaux, les groupes de femmes, les organisations confessionnelles, les associations de jeunes et les organisations de la société civile. Les objectifs de la Mission étaient de :

- (a) Observer les élections et évaluer leur conformité aux normes nationales, régionales et internationales, particulièrement le protocole de la CIRGL sur la démocratie et la bonne gouvernance.
- (b) Déterminer si les élections ont été conduites de manière pacifique, libre, équitable et transparente.
- (c) Compiler un rapport complet sur le processus électoral pour diffusion auprès des autorités compétentes de la CIRGL.

Mesdames et Messieurs les Distingués Invités,

Selon le dernier rapport de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), un total de 14 156 bureaux de vote ont été établis à travers le pays, incluant 53 bureaux dédiés aux électeurs de la diaspora. Ces emplacements ont servi un électorat important, avec environ 6 013 498 électeurs inscrits participant au processus électoral. Je voudrais exprimer ma sincère appréciation à la CENI pour avoir effectivement rempli son mandat tel que stipulé dans le Code Électoral, assurant une expérience électorale fluide et organisée pour tous.

Nos observateurs ont eu l'opportunité d'assister à l'ouverture de 70 bureaux de vote. À l'heure prévue d'ouverture, de longues files se sont formées, avec 80% des bureaux observés ouvrant à l'heure. Des retards ont été notés, allant de 30 minutes à une heure, principalement dus aux préparations tardives du personnel électoral et à l'arrivée retardée du matériel électoral. Il est notable que tous les bureaux de vote ont assuré des entrées accessibles pour les personnes handicapées et les électeurs âgés. Les observateurs et agents de parti ont été autorisés à l'intérieur des bureaux de vote avant leur ouverture, où les urnes transparentes ont été vérifiées comme étant vides avant scellement.

Dans l'ensemble, le processus d'ouverture a été exécuté de manière fluide et selon les protocoles établis, avec le personnel électoral démontrant une connaissance louable des procédures de vote.

De plus, nos observateurs ont été heureux de rapporter que les électeurs dans les bureaux de vote observés ont fait preuve de calme et de paix, sans aucun incident de violence ou d'intimidation d'électeurs enregistré. Le matériel électoral a été adéquatement fourni tout au long de la journée, avec des isolements assurant le secret du scrutin. L'intégrité du processus a été maintenue, car les électeurs ont été identifiés grâce à leurs cartes d'identité et cartes d'électeurs, facilitant la vérification contre la liste électorale manuelle. Les agents des partis politiques étaient présents dans les bureaux de vote, et nos observateurs ont eu un accès sans restriction pour surveiller les procédures. La conduite du personnel de sécurité a été notée comme professionnelle et discrète, adhérant aux dispositions légales concernant leur présence et maintenant le fonctionnement efficace des bureaux de vote.

Mesdames et Messieurs les Distingués Invités,

Je veux souligner que nos équipes ont également observé la fermeture des bureaux de vote et le décompte des bulletins de vote. Les observateurs étaient présents dans trente bureaux de vote après la fermeture du scrutin. La Mission rapporte que tout ce processus a été marqué par la paix, l'ordre, l'efficacité et la transparence, sans aucune irrégularité détectée. Les responsables des bureaux de vote ont démontré une forte compréhension des procédures de scrutin, reflétant la formation approfondie fournie par la CENI.

La plupart des bureaux de vote ont respecté les heures de fermeture prévues, et les électeurs encore en file ont été gracieusement autorisés à voter. Les procédures pour vider les urnes, réconcilier les bulletins utilisés et non utilisés, et trier les bulletins de vote ont été uniformément appliquées dans tous les bureaux de vote visités et ont été exécutées en présence d'agents des partis politiques et de candidats indépendants, ainsi que d'observateurs.

À l'achèvement du processus de décompte, les représentants des partis politiques et candidats indépendants ont approuvé tous les formulaires de résultats pour les deux scrutins. Par la suite, les résultats ont été annoncés par le Président du Bureau et transmis manuellement. Le Président du Bureau a ensuite annoncé les résultats et les a transmis manuellement. La compilation des centres de vote sera effectuée à la CENI.

Le décompte a révélé un taux de participation approximatif de 85%. Le taux de participation se réfère au taux de participation à une élection, typiquement défini comme le pourcentage d'électeurs éligibles qui ont voté. Les politologues s'accordent généralement pour dire que les démocraties performant mieux quand plus de citoyens participent aux élections. En effet, le peuple du Burundi a exercé son droit de vote le 5 juin 2025.

Mesdames et Messieurs les Distingués Invités,

Dans notre évaluation préliminaire, nous sommes heureux de transmettre que les Élections Législatives et Communales de 2025 en République du Burundi se sont largement alignées sur les Normes Régionales et Internationales pour les processus électoraux, particulièrement telles que délimitées dans le Chapitre 3 du Protocole de la CIRGL sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance. La Mission CIRGL apprécie le fait que les citoyens du Burundi ont été autorisés à exprimer leurs choix politiques d'une manière à la fois pacifique et transparente.

Nous voudrions également prendre ce moment pour exprimer nos félicitations sincères au peuple, au gouvernement et à la CENI de la République du Burundi pour le professionnalisme exemplaire et la tranquillité démontrés tout au long du processus électoral, reflétant un engagement louable envers la démocratie et l'état de droit.

De plus, nous reconnaissons que le cadre juridique existant offre des mécanismes efficaces pour traiter toute violation potentielle du code de conduite électoral, ainsi que pour résoudre les différends et plaintes électoraux. Nous encourageons tous les partis et candidats à utiliser ces canaux juridiques établis si des griefs devaient survenir.

Mesdames et Messieurs les Distingués Invités,

En conclusion, je souhaite déclarer que la conduite réussie de ces élections marque une étape importante dans le parcours démocratique du Burundi. Le processus électoral pacifique, transparent et bien organisé souligne la maturité des institutions démocratiques du Burundi et l'engagement de son peuple envers la gouvernance démocratique.

La CIRGL reste dédiée au soutien du développement démocratique continu du Burundi et anticipe notre partenariat continu dans le renforcement de la gouvernance démocratique à travers la Région des Grands Lacs.

Je vous remercie